

Avis public



**CONSULTATION ÉCRITE
DÉROGATION MINEURE
N^o 3002319894**

Avis est donné aux personnes intéressées que compte tenu de la pandémie de la COVID-19, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a autorisé, lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le remplacement de la possibilité pour tout intéressé de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3002319894	5055-5065, boulevard des Sources

La dérogation est à l'effet de permettre dans la zone H4-7-403 une distance de 14,66 m entre le bâtiment projeté au 5065 et le bâtiment existant au 5055 boulevard des Sources, au lieu du minimum requis de 17,18 m.

Les documents relatifs à cette dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/pierrefonds-roxboro.

Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 29 octobre 2020 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois d'octobre de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl